

## **1. Introduction à la législation de l'eau**

### **Définition de la ressource en eau**

Les ressources en eau sont essentielles à la vie et se déclinent sous plusieurs formes. Voici les principales catégories :

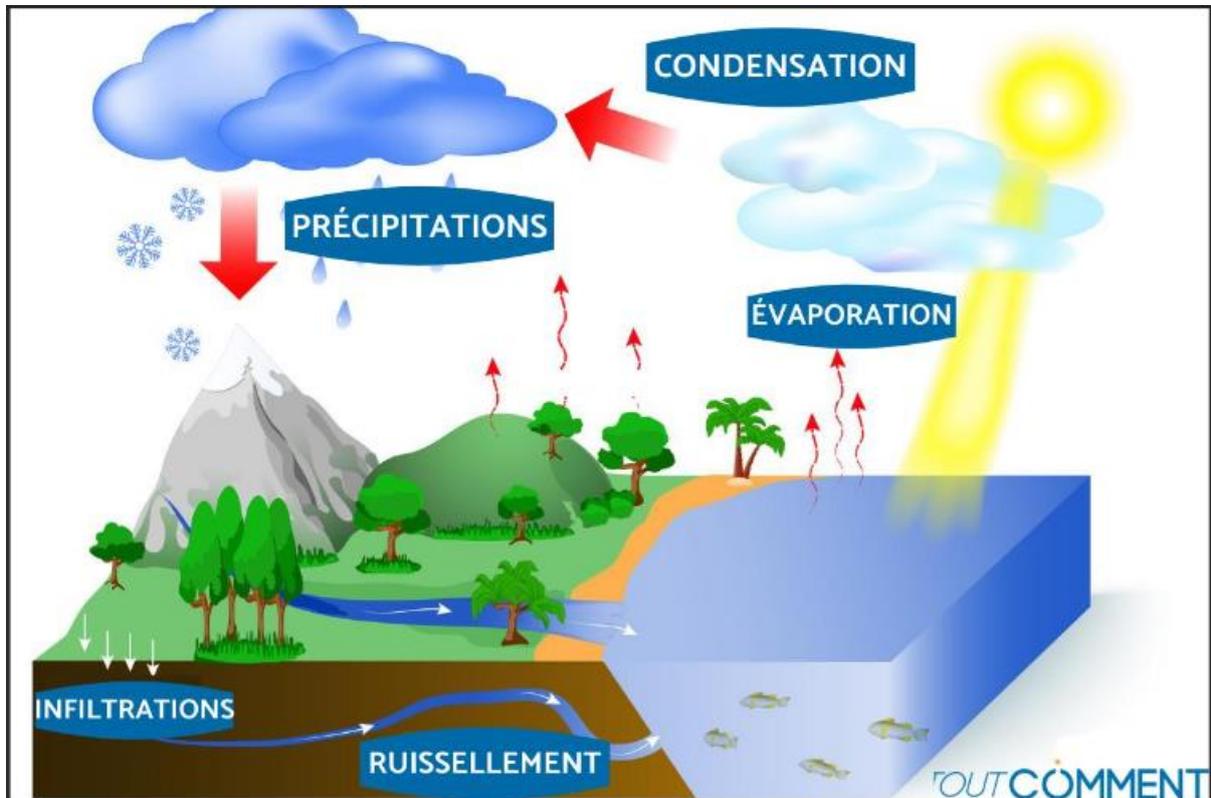
- **Eaux de surface** : Ce sont les eaux visibles à la surface de la Terre, telles que les rivières, les lacs, les réservoirs et les océans. Elles jouent un rôle fondamental pour l'agriculture, la production d'énergie hydroélectrique et l'approvisionnement en eau des populations.
- **Eaux souterraines** : Ce sont les eaux qui se trouvent sous la surface de la Terre, dans les aquifères. Elles sont souvent la principale source d'eau potable dans de nombreuses régions, surtout lorsque les eaux de surface sont rares ou polluées.
- **Eau potable** : Il s'agit de l'eau qui est traitée et jugée propre à la consommation humaine. Elle doit respecter des normes strictes de qualité fixées par les autorités sanitaires.
- **Eaux de ruissellement** : L'eau qui s'écoule à la surface du sol après les précipitations. Ces eaux peuvent causer des inondations, mais elles participent également à la recharge des nappes souterraines et des cours d'eau.

### **Cycle de l'eau et son importance dans l'écosystème global**

- Le cycle de l'eau, ou cycle hydrologique, est un processus naturel qui permet la circulation de l'eau dans l'atmosphère, à la surface terrestre et sous la terre. Ce cycle comprend plusieurs étapes :
- **Évaporation** : L'eau des océans, des rivières et des lacs s'évapore sous l'effet de la chaleur du soleil et monte dans l'atmosphère sous forme de vapeur.
- **Condensation** : La vapeur d'eau se refroidit et se transforme en gouttelettes, formant ainsi des nuages.
- **Précipitation** : L'eau retombe sous forme de pluie, de neige ou de grêle, alimentant ainsi les rivières, les lacs et les nappes souterraines.
- **Infiltration et ruissellement** : Une partie de l'eau s'infiltré dans le sol pour rejoindre les aquifères (eaux souterraines), tandis qu'une autre partie s'écoule à la surface, rejoignant les rivières et les océans.

## PARTIE 1 : Législation de l'eau (introduction et cadre juridique internationale)

- Le cycle de l'eau est crucial pour maintenir les écosystèmes terrestres et aquatiques en équilibre. Il permet de recharger les ressources en eau douce, essentielles à la vie, tout en régulant les climats locaux et globaux.



### Importance de l'eau

L'eau est une ressource fondamentale et multifonctionnelle. Elle intervient dans plusieurs domaines essentiels de la vie humaine et de l'environnement.

- **Ressource vitale pour les humains, la faune et la flore :**
  - Tous les êtres vivants dépendent de l'eau pour survivre. Les humains ont besoin d'eau potable pour boire, se laver, cuisiner et maintenir leur hygiène.
  - La faune et la flore nécessitent également de l'eau pour prospérer : les animaux la boivent et les plantes l'absorbent par leurs racines pour la photosynthèse.
- **Eau dans l'agriculture :**
  - L'agriculture est l'un des principaux utilisateurs de l'eau, représentant environ 70 % de la consommation mondiale d'eau douce. L'irrigation est nécessaire pour cultiver les terres dans de nombreuses régions du monde, surtout dans les zones arides ou semi-arides.
- **Eau dans l'industrie :**

## **PARTIE 1 : Législation de l'eau (introduction et cadre juridique internationale)**

- L'industrie utilise de grandes quantités d'eau pour la production de biens, la transformation des matières premières et le refroidissement des machines.
- **L'eau comme bien public :**
  - L'eau est un bien public vital. La gestion de cette ressource commune est cruciale pour assurer un accès équitable, prévenir les conflits et préserver sa qualité pour les générations futures.

### **Objectifs des lois sur l'eau**

La législation de l'eau repose sur plusieurs objectifs fondamentaux visant à garantir l'accès à cette ressource précieuse tout en assurant sa gestion durable et équitable.

- **Garantir l'accès à l'eau potable pour tous :**
  - Les législations sur l'eau visent à s'assurer que chaque citoyen, quelle que soit sa localisation géographique ou sa situation économique, ait un accès sûr et fiable à l'eau potable.
  - Les Nations Unies ont reconnu l'accès à l'eau potable comme un droit humain fondamental en 2010, ce qui renforce l'importance de mettre en place des systèmes de distribution d'eau fiables et d'assurer une protection de la qualité de cette ressource.
- **Assurer une gestion durable et équitable :**
  - L'eau étant une ressource limitée, la législation doit viser à en réguler l'utilisation afin d'éviter la surexploitation. Cela inclut la gestion des prélèvements pour différents usages (agriculture, industrie, consommation domestique) et la préservation des réserves souterraines et de surface.
  - La répartition de l'eau doit se faire de manière équitable entre les utilisateurs, sans discrimination et en tenant compte des besoins de l'environnement.
- **Protéger les écosystèmes aquatiques :**
  - Les lois sur l'eau cherchent également à préserver les écosystèmes qui dépendent de l'eau, tels que les rivières, les zones humides et les lacs. Ces écosystèmes sont essentiels pour la biodiversité et jouent un rôle crucial dans la régulation du climat et la purification naturelle de l'eau.
  - La protection des cours d'eau et des zones humides permet de prévenir l'érosion, de filtrer les polluants et de fournir un habitat à une grande variété d'espèces.

## **2. Cadre juridique international**

## **PARTIE 1 : Législation de l'eau (introduction et cadre juridique internationale)**

Le cadre juridique international en matière de gestion de l'eau repose sur plusieurs conventions et accords qui visent à promouvoir la coopération, la gestion durable et la protection des ressources en eau, notamment pour les zones transfrontalières. Ces accords permettent de coordonner les efforts internationaux pour faire face aux enjeux liés à la préservation de l'eau et à son accès pour les populations.

### **Les conventions internationales**

Les conventions internationales jouent un rôle clé dans la protection des ressources en eau à l'échelle mondiale. Voici quelques-unes des principales conventions :

Convention de Ramsar (1971) : Protège les zones humides d'importance internationale

- **Objectif** : La **Convention de Ramsar** est le premier traité mondial consacré à la protection des zones humides. Ces zones sont reconnues comme des écosystèmes essentiels pour la biodiversité, l'atténuation des inondations, la purification de l'eau et la recharge des nappes souterraines.
- **Champ d'application** : La convention concerne les zones humides d'importance internationale, en particulier celles qui abritent des oiseaux d'eau migrateurs. Les États signataires s'engagent à désigner au moins une zone humide d'importance internationale et à assurer sa conservation.

**Mécanisme de suivi** : Les pays doivent promouvoir la gestion rationnelle de toutes les zones humides de leur territoire et encourager l'utilisation durable de ces zones pour en préserver la valeur écologique.

### **Convention sur l'eau de la CEE-ONU (1992) : Encourage la coopération sur les eaux transfrontalières**

- **Objectif** : La **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux** (ou **Convention sur l'eau de la CEE-ONU**) a pour but de renforcer la coopération entre les pays partageant des ressources en eau, afin d'éviter les conflits et de promouvoir une gestion durable des eaux transfrontalières.
- **Champ d'application** : Elle concerne les cours d'eau et les lacs qui traversent ou délimitent les frontières entre deux ou plusieurs États. Ces ressources transfrontalières doivent être gérées en coopération pour garantir leur préservation, leur utilisation durable, et éviter la pollution.
- **Principes clés** :
  - Le principe de prévention de la pollution : chaque État doit prendre des mesures pour prévenir, limiter, et réduire toute pollution transfrontalière.

## **PARTIE 1 : Législation de l'eau (introduction et cadre juridique internationale)**

- La coopération bilatérale ou multilatérale : les États doivent établir des accords pour gérer conjointement les ressources transfrontalières.

### **Objectifs de développement durable (ODD)**

Les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, adoptés par les Nations Unies en 2015, forment une feuille de route pour répondre aux enjeux mondiaux, dont la gestion de l'eau. L'**ODD 6** se concentre spécifiquement sur l'eau et l'assainissement.

ODD 6 : Accès à l'eau potable, gestion durable des ressources, et assainissement pour tous

- **Accès universel à l'eau potable** : Cet objectif vise à garantir l'accès de tous à une eau potable salubre et abordable d'ici 2030. Il prend en compte les défis liés à l'équité, en particulier dans les zones rurales et marginalisées.
- **Accès à des services d'assainissement adéquats** : L'ODD 6 encourage les pays à assurer un accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène, en éliminant les pratiques de défécation à l'air libre.
- **Gestion durable des ressources en eau** : Il souligne l'importance d'une gestion durable des ressources en eau, en appelant à la mise en place de systèmes de traitement des eaux usées et à la réduction de la pollution, y compris les polluants chimiques et les déchets.
- **Coopération internationale** : La coopération internationale et l'assistance technique sont essentielles pour permettre aux pays en développement d'améliorer la gestion de leurs ressources en eau et de renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

### **Principes fondamentaux**

Les principes fondamentaux de la gestion des ressources en eau, qui sous-tendent la législation internationale, visent à garantir une approche durable et équitable. Voici quelques-uns des principes clés :

Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :

- La GIRE est une approche qui prône la gestion coordonnée des ressources en eau, de manière à concilier les besoins humains, économiques et environnementaux.
- Elle inclut la gestion des eaux de surface et souterraines, des écosystèmes aquatiques, et prend en compte l'ensemble des usagers (agriculture, industrie, particuliers).
- Ce principe cherche à maximiser les avantages économiques et sociaux de l'utilisation de l'eau tout en préservant les écosystèmes.

Prévention de la pollution :

## **PARTIE 1 : Législation de l'eau (introduction et cadre juridique internationale)**

- La prévention de la pollution est un principe clé dans la gestion de l'eau, visant à minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'eau dus aux activités humaines.
- Les pays doivent adopter des réglementations strictes pour limiter les émissions polluantes des secteurs industriels, agricoles et domestiques.
- Ce principe est également crucial dans la gestion des ressources transfrontalières, où une action irresponsable d'un État pourrait affecter ses voisins.

### Responsabilité partagée :

- Ce principe met l'accent sur la coopération et la responsabilité collective dans la gestion des ressources en eau. Tous les acteurs, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, ont la responsabilité de protéger et de gérer cette ressource de manière équitable et durable.

Cela inclut la participation des communautés locales, des utilisateurs d'eau, des gouvernements et des entreprises dans la gestion des ressources hydriques.